



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N°001/DYFREN/TCC/05/2023

La transparence est nécessaire sur le montant et l'utilisation des milliards de dollars de revenus en jeu dans l'accord conclu entre la Gécamines et CMOC autour du paiement des redevances supplémentaires dans le cadre du projet Tenke Fungurume Mining(TFM)

Lubumbashi, le 11 mai 2023.

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Contacts : - Aurélie ANAMONGA, aurelieanamonga@gmail.com ; +243997194198
- Ismaël Tutu, ismael.tutu@cartercenter.org ; +243812883580

La Dynamique des Femmes sur les Ressources Naturelles (DYFREN) et le Centre Carter appellent le gouvernement congolais et la Gécamines à publier l'accord signé le 18 Avril 2023 avec le Groupe CMOC sur le règlement du litige relatif au paiement à la Gécamines des milliards des redevances supplémentaires dans le cadre du projet minier TFM.

En effet, la DYFREN et le Centre Carter ont pris connaissance du [communiqué de presse du Groupe CMOC annonçant le consensus trouvé avec la Gécamines le 18 Avril 2023](#) pour le paiement à la Gécamines des redevances supplémentaires sur les réserves minières additionnelles découvertes dans le cadre du développement du projet minier TFM dans la Province du Lualaba.

La DYFREN et le Centre Carter exhortent ainsi le Ministère des Mines et la Direction Générale de la Gécamines à publier cet accord conformément aux dispositions du code minier congolais et aux exigences de la Norme ITIE afin de permettre aux citoyens congolais de connaître le montant perçu par la Gécamines dont la moitié est destinée au trésor public congolais.

« Au regard d'importantes quantités de réserves additionnelles de cuivre découvertes entre 2013 et 2022, nous espérons que cet accord a permis à la Gécamines et à l'Etat congolais de percevoir un montant substantiel évalué en milliards de dollars américains » a dit Maître Carole LUMBUI, Coordonnatrice de la DYFREN. *« La Gécamines devrait prioritairement allouer ces revenus à ses activités d'exploitation minière afin de relancer sa propre production minière de cuivre et de cobalt. L'Etat congolais est également encouragé à allouer sa quotité de 50% des fonds aux projets d'intérêt national »*, a indiqué pour sa part Baby Matabishi, Coordonnateur des Projets Fiscalité & ITIE au sein du Programme Gouvernance des Industries Extractives du Centre Carter en RDC.

Selon les conclusions du [Rapport d'évaluation des obligations fiscales et parafiscales de TFM](#) de la DYFREN publié en août 2022 avec le soutien du Centre Carter, les réserves additionnelles minières découvertes pour la seule période 2013-2016 étaient de l'ordre de **179 100 000** tonnes de cuivre. Ces réserves additionnelles devaient générer environ **2 149 200 000 USD** de redevances supplémentaires au profit de la Gécamines.

Pour rappel, pendant plusieurs mois, la Gécamines et le Groupe CMOC(actionnaires dans le projet TFM) étaient en conflit au sujet du non-paiement des redevances supplémentaires dues à la Gécamines en raison de la découverte des réserves additionnelles de cuivre tel que prévu par l'avenant 1 de la convention minière. Ce conflit avait conduit à [la désignation d'un administrateur provisoire](#) par la justice congolaise pour gérer le projet TFM et à [la suspension de l'exportation et de la commercialisation des produits miniers](#) de cette entreprise.